



**CANADIAN FENCING FEDERATION**  
TEAMWORK. PERFORM. INSPIRE

# **LIVRET DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE**

## **2023/2024**

### **Senior**

Élaboré par la : Fédération canadienne d'escrime  
263 Carpenter's Point Road Wolfe Island, Ontario, K0H 2Y0 Canada

Mis à jour le 3 novembre 2023

[www.Fencing.ca](http://www.Fencing.ca)

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>MODIFICATIONS DU PRÉSENT LIVRET</b> .....	<b>3</b>
<b>ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>COMITÉ CONSULTATIF DE HAUTE PERFORMANCE (CCHP)</b> .....	<b>4</b>
<b>POLITIQUES DE SÉLECTION DE LA FCE</b> .....	<b>6</b>
<b>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ</b> .....	<b>6</b>
<b>PROCÉDURES DE CANDIDATURE AU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE (PHP)</b> .....	<b>7</b>
<b>CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE</b> .....	<b>8</b>
<b>QUALIFICATION POUR LES ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT JUNIOR DE 2024</b> .....	<b>10</b>
<b>QUALIFICATION POUR LES ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT CADET DE 2024</b> .....	<b>14</b>
<b>APERÇU DES SÉLECTIONS DE L'ÉQUIPE NATIONALE</b> .....	<b>23</b>
Compétitions désignées - ÉPÉE HOMMES.....	19
Compétitions désignées - ÉPÉE FEMMES.....	20
Compétitions désignés - SABRE HOMME.....	22
Compétitions désignées - SABRE FÉMININ.....	24
Compétitions désignées - FLEURET HOMME.....	26
Compétitions désignées - FLEURET FÉMININ.....	27
<b>DISPOSITION RELATIVE À LA SÉLECTION SUITE À UN ACCIDENT OU UNE MALADIE DOCUMENTÉS</b> .....	<b>30</b>
<b>SPORT SÉCURITAIRE</b> .....	<b>30</b>
<b>PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (AAP)</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe A : Grille de points de haute performance.</b> .....	<b>31</b>

*Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.*



## **INTRODUCTION**

Le présent livret contient les politiques de sélection que la Fédération canadienne d'escrime (FCE) utilisera pour sélectionner les athlètes qui représenteront le Canada au Championnat du monde cadet et junior de 2024, au Championnat panaméricain cadet et junior de 2024 et à d'autres compétitions internationales juniors et cadettes au cours de la saison 2023-24. Cette information permettra aux athlètes et à leurs entraîneurs d'élaborer leurs plans annuels d'entraînement et de compétition pour la saison.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir l'exactitude des informations contenues dans ce livret, les lecteurs sont invités à consulter le directeur de la haute performance de la FCE ([hpd@fencing.ca](mailto:hpd@fencing.ca)) s'ils ont des questions sur l'un ou l'autre des éléments contenus dans ce livret.

De même, les dates des compétitions internationales de sélection sont exactes à la date de publication du présent livret, mais les dates et les événements peuvent changer et changent effectivement. Veuillez vérifier les détails relatifs à la compétition avant d'organiser votre voyage. En outre, il est de la responsabilité de l'athlète (et de son entraîneur personnel) de se familiariser avec les informations contenues dans ce document.

## **MODIFICATIONS DU PRÉSENT LIVRET**

La FCE a pris toutes les mesures possibles pour s'assurer que le matériel contenu dans le présent livret restera exact pendant toute la saison, mais dans les cas où des changements surviennent, notamment en ce qui concerne les compétitions internationales de sélection, le directeur de la haute performance (DHP), en consultation avec le comité consultatif de la haute performance (CCHP), se réserve le droit d'apporter au présent livret les modifications qu'il juge nécessaires pour assurer la sélection des meilleures équipes pour les épreuves de chaque saison.

Toute modification apportée au présent livret sera communiquée directement à tous les membres du programme de haute performance. Cette clause ne doit pas être utilisée pour justifier des changements après une compétition ou des épreuves de sélection, qui faisaient partie de la procédure de nomination interne, à moins qu'il ne s'agisse d'une circonstance imprévue.

Le but de cette section est de permettre des changements au présent livret qui peuvent s'avérer nécessaires en raison d'une erreur typographique ou d'un manque de clarté dans une définition ou une formulation avant qu'elle n'ait un impact sur les athlètes. L'objectif de ces changements doit être d'éviter les litiges sur la signification des dispositions du présent livret plutôt que de permettre des changements pour justifier la sélection d'athlètes différents de ceux qui auraient été sélectionnés autrement.

Tous les changements doivent être raisonnablement justifiables conformément aux principes fondamentaux de justice naturelle et d'équité procédurale.



## **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

### **COMITÉ CONSULTATIF DE HAUTE PERFORMANCE (CCHP)**

Le comité consultatif de la haute performance sera consulté sur l'élaboration et l'interprétation des critères de sélection et du livret, ainsi que sur toute modification ultérieure du livret. Il sera composé des membres suivants :

- le directeur de la haute performance (président);
- au moins trois entraîneurs nationaux (un par arme);
- un membre ayant une expérience de la compétition et/ou de l'entraînement au niveau international;
- un membre représentant le conseil d'administration de la FCE;
- le directeur administratif de la FCE;
- tout autre membre supplémentaire nommé par le directeur de la haute performance sur une base ad hoc, lorsqu'il est considéré comme pertinent pour une question spécifique.

### **Comité de sélection de haute performance (CSHP)**

Le comité de sélection de haute performance effectuera les sélections initiales pour tous les championnats du monde, les Jeux olympiques, les championnats panaméricains et les Jeux panaméricains, et sera composé des membres suivants :

- le directeur de la haute performance (HPD) (président);
- l'entraîneur national (ou son représentant) de l'arme concernée;
- le directeur administratif de la FCE;
- le président de la FCE ou un représentant du conseil d'administration de la FCE désigné par le président de la FCE;
- un représentant du CCHP, à l'exclusion des membres susmentionnés.

Le comité se réserve le droit de retirer un athlète d'une sélection dans les cas suivants :

- si l'athlète ne respecte pas son plan annuel d'entraînement et de compétition établi par le programme de haute performance (PHP). Les exemptions peuvent être demandées avant un événement spécifique. Les exemptions seront accordées au cas par cas par le DHP en consultation avec l'entraîneur national;
- si l'athlète ne s'est pas acquitté de ses responsabilités telles qu'identifiées dans l'"entente d'athlète du PHP";
- pour se conformer à une décision prise par l'organe disciplinaire approprié concernant une infraction au code de conduite;
- si l'athlète a des dettes impayées auprès de la FCE.



### **Conflit d'intérêts**

En cas de conflit d'intérêts apparent (par exemple lorsqu'un athlète dont la sélection est envisagée est un membre de la famille, un élève personnel ou un membre du même club qu'un membre du comité), le membre du comité sera remplacé comme suit :

- le DHP sera remplacé par une personne nommée par le directeur administratif de la FCE.
- l'entraîneur national sera remplacé par une personne nommée par le DHP;
- le directeur administratif de la FCE sera remplacé par une personne nommée par le président;
- le président de la FCE est remplacé par un autre membre du conseil d'administration nommé par ce dernier.

### **Fédération canadienne d'escrime - Bureau national**

263 Carpenter's Point Road,

Courriel : [ed@fencing.ca](mailto:ed@fencing.ca)

Wolfe Island, Ontario, KOH 2Y0

Page web : [www.fencing.ca](http://www.fencing.ca)



## POLITIQUES DE SÉLECTION DE LA FCE

Les athlètes doivent être inscrits au Programme de haute performance (PHP) pour pouvoir être sélectionnés en vue de participer à toutes les manifestations internationales (Coupes du monde, Grand Prix, Championnats panaméricains et mondiaux, Jeux olympiques). Le présent livret décrit les politiques et les procédures relatives aux éléments suivants :

- Application au programme de haute performance (PHP).
- Sélection des équipes nationales pour :
  - ✓ Sélection des athlètes de HP pour les championnats panaméricains cadets et juniors de 2024.
  - ✓ Sélection des athlètes de HP pour les championnats du monde cadets et juniors de 2024.
- Sélection des athlètes de HP pour les Coupes du monde juniors désignées.
- Sélection des athlètes de HP pour les Coupes du monde juniors non désignées.
- Sélection des athlètes de HP pour les épreuves du circuit cadet de la Confédération européenne d'escrime non désignées.

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ

Les escrimeurs doivent être des citoyens canadiens en possession d'un passeport canadien valide et admissibles à représenter le Canada avant les dates limites de sélection applicables pour participer à toute épreuve nécessitant une licence de la FIE (par exemple, Coupes du monde juniors, Coupes du monde satellites, Coupes du monde seniors, compétitions individuelles et par équipes du Grand Prix), ou pour être sélectionnés pour tout Championnat du monde, Jeux mondiaux universitaires, Championnats panaméricains de zone, Jeux panaméricains, Jeux olympiques de la jeunesse et Jeux olympiques ou paralympiques.

Les résidents permanents ne peuvent s'inscrire qu'aux compétitions internationales cadettes (CEE).

Les résidents permanents seront sélectionnés, selon le classement de HP, après les citoyens canadiens éligibles.

Les tireurs qui souhaitent changer de nationalité à des fins d'enregistrement auprès de la FIE doivent d'abord contacter le directeur de la haute performance par écrit, en indiquant leur désir de changer de représentation pour ou à partir du Canada, en expliquant leurs raisons et en joignant toute documentation à l'appui. Les règles concernant le changement de pays d'affiliation sont régies par la FIE (voir la règle administrative 1.4 de la FIE et les statuts 9.2 de la FIE).

<https://static.fie.org/uploads/24/123121-ADMINISTRATIVE%20RULES%20ang.pdf>  
<https://static.fie.org/uploads/29/147908-Statuts%20FIE%20fra%20%281%29.pdf>



### **Politique de recours en matière de sélection de la FCE**

**En cas de litige concernant la sélection, les athlètes peuvent consulter la politique de la FCE en matière d'appels de sélection en cliquant sur le lien ci-dessous :**

<http://fencing.ca/wp-content/uploads/Appeals-Policy.pdf>

## **PROCÉDURES DE CANDIDATURE AU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE (PHP)**

Pour être éligible au programme de haute performance, un athlète doit

- a. détenir une licence valide de la FCE pour la saison 2023-2024, obtenue auprès de son association provinciale d'escrime à l'adresse suivante :  
<https://2mev.com/#!/listings/memberships>;
- b. acheter une licence de la FIE et/ou une licence CEE pour la saison 2023-2024. Ces licences sont disponibles à l'achat d'une adhésion provinciale;
- c. être citoyen canadien ou résident permanent;
- d. remplir la demande de PHP sur le site <https://fencing.ca/hpp-application/>;
- e. payer les frais d'inscription au PHP, et;
- f. ne pas avoir de dettes en cours auprès de la FCE.

Les frais d'inscription sont utilisés pour payer les dépenses de coordination et de fonctionnement du PHP.

Les frais d'inscription au PHP pour la saison 2023-24 sont les suivants :

**INSCRIPTION RÉGULIÈRE** : 500,00 \$ si le paiement est effectué au plus tard le 6 novembre 2023.

**INSCRIPTION TARDIVE** : 650,00 \$ si le paiement est effectué le ou après le 7 novembre 2023.

**REMARQUE** : Dans le cas d'une inscription tardive au programme de HP, seuls les résultats des compétitions qui débutent après l'achèvement de la demande et du paiement du PHP seront inclus dans le classement du PHP de la FCE. Les résultats des compétitions obtenues avant que la demande soit complétée n'apparaîtront pas dans le classement du PHP (par exemple, un athlète qui s'inscrit et paie les frais de 650 dollars le 1er janvier 2024 ne pourra compter que les résultats des compétitions qui ont lieu à partir du 1er janvier 2024). Seuls les athlètes inscrits au Programme de haute performance (PHP) figureront au classement du PHP de la FCE.



La FCE s'assurera que les athlètes du PHP ont reçu ou recevront un survêtement officiel de la FCE. Les athlètes sont tenus de porter le survêtement officiel de la FCE lorsqu'ils représentent publiquement la FCE (p. ex. compétitions internationales, stages d'entraînement, événements médiatiques), conformément aux instructions de l'entraîneur national ou du DHP. Si un athlète a besoin d'un survêtement de remplacement, on lui facturera des frais de remplacement de 200 dollars.

## **CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE**

Le classement de sélection du PHP est utilisé pour identifier les athlètes en vue des sélections aux compétitions internationales et des possibilités de financement de la FCE. Veuillez consulter l'annexe A pour la grille des points de haute performance.

Les athlètes seront classés en fonction du total des points qu'ils ont obtenus aux compétitions de sélection désignées. Le classement de sélection du PHP sera remis à zéro au début de chaque saison.

**Seuls les athlètes inscrits au programme de haute performance seront pris en compte dans le classement de sélection du PHP.** La procédure d'inscription au programme de haute performance est décrite dans la section précédente.

### **Mises à jour**

Pour chaque arme, le classement de sélection du PHP sera normalement mis à jour sur le site Internet de la FCE au plus tard sept (7) jours après chaque compétition.

### **Attentes de la FCE à l'égard des athlètes lors des compétitions internationales**

La FCE valorise le professionnalisme sportif, le travail d'équipe, l'inclusion, le dévouement et l'engagement de tous les membres du personnel, des athlètes et des bénévoles. Sur la base de ces valeurs, nous définissons clairement nos attentes à l'égard de tous les membres du programme de l'équipe nationale.

**Soutien aux athlètes (individuel et par équipe) :** Tout athlète inscrit par la FCE pour représenter le Canada à une arme quelconque lors d'une compétition internationale de la FIE ou de la CEE chez les cadets, les juniors ou les seniors doit :

1. être physiquement présent dans l'aire de compétition d'escrime pour soutenir l'équipe canadienne à cette arme pendant la journée de compétition de l'équipe (que l'athlète participe ou non à la compétition). Aucun athlète ne peut s'absenter de l'épreuve d'équipe (qu'il participe ou qu'il soutienne l'équipe) sans l'approbation de l'entraîneur national et du DHP (par écrit) 14 jours avant l'épreuve;
2. porter une veste de survêtement de l'équipe canadienne de la FCE lors de l'épreuve par équipes (pour les athlètes qui participent à l'épreuve et pour ceux qui les soutiennent);





3. pour toutes les épreuves par équipe de la coupe du monde senior, être présent au souper d'équipe la veille de la compétition par équipe, sauf indication contraire de l'entraîneur de l'équipe. Ceci s'applique à tous les athlètes inscrits à l'épreuve individuelle;
4. Épreuve par équipes : Tous les tireurs sélectionnés pour une épreuve par équipes de la Coupe du monde junior doivent être prêts à participer à l'épreuve par équipes. Les tireurs participants seront responsables du paiement des frais d'équipe de la FIE. L'entraîneur du projet à la compétition sélectionnera les tireurs pour l'épreuve par équipes.
  - a. Si un athlète n'est pas en mesure de respecter les règles ci-dessus, il est prié de contacter l'entraîneur national et le DHP au moins 14 jours avant l'événement. Chaque cas sera examiné et approuvé par l'entraîneur national et le DHP au cas par cas.
  - b. Les dérogations suivantes pourront être accordées par le DHP et l'entraîneur national :**
5. Examen scolaire - doit être accompagné d'une lettre de l'instructeur sur papier à entête de l'école.
6. Blessure de l'athlète pendant l'épreuve individuelle.
7. Toute autre raison exceptionnelle jugée valable par l'entraîneur national et le DHP.

Si un athlète ne se présente pas à l'épreuve par équipe (à moins que l'entraîneur responsable de l'équipe et le DHP ne l'approuvent par écrit), le comité consultatif de HP imposera les conséquences appropriées après avoir consulté l'entraîneur national. Ces conséquences peuvent inclure, sans s'y limiter, le retrait des points de HP obtenus à cette compétition, le retrait de tous les points internationaux de HP obtenus lors des compétitions internationales précédentes et actuelles, ou le retrait du programme de HP.



## JEUX OLYMPIQUES de PARIS 2024: Procédure de Nomination Interne - Fédération Canadienne d'Escrime

Cette version de la PIN de l'escrime a été approuvée le 4 mai 2024 et concerne les Jeux Olympiques de Paris.

### INTRODUCTION

#### But

Le but de ce processus est de fixer la procédure et les critères qui seront utilisés par la Fédération canadienne d'escrime pour sélectionner les athlètes et les entraîneurs pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

#### Objectifs

La Procédure de Nomination Interne a été développée avec l'objectif de sélectionner des athlètes et des entraîneurs ayant le potentiel de gagner une médaille. Au cas où aucun athlète amissible à la sélection n'aurait démontré qu'il pouvait décrocher une médaille, l'objectif sera le meilleur résultat possible aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

#### Taille de l'équipe

La taille de l'équipe pour les Jeux olympiques de Paris 2024 sera déterminée par le processus de qualification de la Fédération Internationale d'Escrime (FIE), tel qu'il figure dans le document de la FIE qu'on peut consulter à l'adresse suivante : <https://static.fie.org/uploads/28/140900-Olympic%20Games%20Paris%202024%20qualification%20system%20-%20Fencing%20-%20French.pdf>

### POUVOIR DE DECISION

- Le directeur de la haute performance, avec le conseil du comité de consultation de la haute performance, est responsable du développement et de l'approbation du processus et des procédures de sélection de l'équipe qui sera proposée au COC pour les Jeux Olympique de Paris 2024.
- Le Comité olympique canadien donne à Fédération Canadienne d'Escrime le mandat de déterminer la procédure interne de nomination pour les athlètes et le personnel dont les noms seront soumis au COC pour les Jeux Olympique de Paris 2024.
- Les entraîneurs de l'équipe nationale de proposer au DHP les nominations des athlètes individuels et membres d'une équipe, conformément aux critères de la présente procédure interne de nomination. Toutes les nominations à l'équipe, y compris celle des athlètes remplaçants et du personnel, devront être approuvées par le directeur haute performance ainsi que le comité de consultation de la haute performance.
- Le directeur de la haute performance est responsable de s'assurer que le processus présenté dans ce document est correctement suivi, et que le processus de sélection est juste et équitable pour tous les candidats.



- Le directeur de la haute performance est ultimement responsable de la nomination de l'équipe.
- S'il y a un manque de clarté ou en cas de circonstance imprévue qui n'est pas couverte par les critères de sélection, une décision définitive et liant les parties sera prise par le directeur de la haute performance, avec le conseil du comité de consultation de la haute performance
- Toutes les nominations de la Fédération canadienne d'escrime sont sujettes à l'approbation finale du COC.

#### Pouvoir de décision sur place aux Jeux olympiques de 2024

Durant la période de compétition sur place pendant les Jeux Olympique de Paris 2024, le pouvoir de décision sera exercé par le directeur de la haute performance.

### **REGLEMENT DE LA FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME**

Cette procédure interne de nomination est basée sur les règles et les règlements de la Fédération Internationale d'Escrime tels qu'ils sont présentement connus et compris et sur l'information la plus récente à laquelle Fédération Canadienne d'Escrime a eu accès.

Tout changement à la procédure interne de sélection occasionné par un changement aux règles et règlements de la Fédération Internationale d'Escrime sera communiqué aux athlètes concernés dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire.

Dans de pareilles circonstances, Fédération Canadienne d'Escrime révisera et modifiera la présente procédure interne de nomination en vue de se conformer aux nouvelles règles et conditions. Les modifications à ce document seront communiquées directement aux athlètes concernés et seront affichées sur le site Web. Les critères de la Fédération Internationale d'Escrime se trouvent à ce lien :

<https://olympics.com/cio/documents/jeux-olympiques/paris-2024>



## ADMINISSIBILITÉ DES ATHLETES

Pour être admissible à la nomination au COC pour la sélection olympique, tout athlète doit :

- Être un citoyen canadien (conformément à la règle 41 de la Charte olympique).
- Détenir un passeport canadien valide qui expire après le 11 février 2025.
- Respecter toutes les exigences pertinentes de la FIE et du CIO en matière d'admissibilité.
- Être un membre du Programme Haute Performance de la Fédération Canadienne d'Escrime à la date du 31 décembre 2023.

### Critères d'admissibilité de la Fédération Internationale d'Escrime

- Respecter les exigences en matière de résidence établies par la FIE.
- Détenir une licence en règle de la FIE pour 2023-2024.
- Être en mesure de représenter le Canada conformément aux exigences en matière d'admissibilité établies par la FIE.

### Exigences financières de la Fédération Canadienne d'Escrime

- Être un membre en règle de la Fédération Canadienne d'Escrime en date du 1<sup>er</sup> juin 2024.

### Exigences pour les athlètes remplaçants

- Les athlètes remplaçants sélectionnés doivent également respecter toutes les exigences indiquées dans le présent document et s'assurer de remplir toutes leurs obligations financières et administratives dans les 48 heures suivant l'avis de leur nomination à titre de remplaçants au sein de l'équipe.

### Exigence en matière de contrôle antidopage

- Être disponible pour un prélèvement d'échantillons, si on le lui demande, avoir régulièrement communiqué des renseignements exacts et à jour sur sa localisation, conformément aux directives de Fédération Canadienne d'Escrime, de la Fédération Internationale d'Escrime et du CCES en vertu de la politique canadienne.
- Les athlètes et entraîneurs ne doivent pas être sous le coup d'une suspension ou de toute autre sanction imposée par un organisme reconnu pour une infraction liée au dopage.

### Entente des athlètes de la Fédération Canadienne d'Escrime et du Comité Olympique Canadien

- Pour pouvoir participer aux JO de Paris 2024 tous les athlètes, incluant les remplaçants, doivent signer la lettre d'entente de la FCE de 2023-2024, la lettre d'entente du COC, et le formulaire de conditions de participation du CIO pour les JO de Paris 2024.
- Les athlètes et les entraîneurs doivent respecter le code de conduite de la FCE et toutes les autres politiques de la Fédération canadienne d'escrime..



- Les athlètes et entraîneurs ne doivent pas être sous le coup d'une suspension ou de toute autre sanction imposée par un organisme reconnu pour une infraction reliée au dopage.

#### Entente des athlètes de la Fédération Canadienne d'Escrime et du Comité Olympique Canadien

- Pour pouvoir participer aux JO de Paris 2024 tous les athlètes, incluant les remplaçants, doivent signer la lettre d'entente de la FCE de 2023-2024, la lettre d'entente du COC, et le formulaire de conditions de participation du CIO pour les JO de Paris 2024.
- Les athlètes et les entraîneurs doivent respecter le code de conduite de la FCE et toutes les autres politiques de la Fédération canadienne d'escrime..

#### Autres

- Les athlètes nommés pour concourir aux Jeux de Paris 2024 devront respecter les règlements relatifs au code vestimentaire de l'équipe de Fédération Canadienne d'Escrime et du Comité Olympique Canadien.
- Les athlètes nommés pour participer aux Jeux de Paris 2024 ne pourront utiliser que l'équipement qui respecte les règles et règlements de la FIE

### **CRITERE DE SELECTION DE LA FEDERATION CANADIENNE D'ESCRIME**

La Fédération Canadienne d'Escrime identifiera les athlètes éligibles comme suit :

#### **Sélection Individuelle :**

Si l'équipe n'est pas qualifiée pour une épreuve spécifique, les athlètes seront sélectionnés sur la base du système de qualification olympique de la FIE.

<https://static.fie.org/uploads/28/140900-Olympic%20Games%20Paris%202024%20qualification%20system%20-%20Fencing%20-%20French.pdf>

#### **Sélection de l'équipe:**

- Si une équipe se qualifie pour les Jeux de Paris 2024 conformément au système de qualification olympique de la FIE, les 3 escrimeurs occupant le plus grand nombre de points de classement du programme de haute performance (PHP) (à savoir en comptant 7 des 9 meilleurs résultats en termes de points du PHP, avec au moins 4 coupes du monde) aux coupes du monde seniors, Championnat du monde senior et Grand Prix, entre le 3 avril 2023 et le 30 avril 2024 seront sélectionnés dans l'équipe olympique.

### **DÉPARTAGE EN CAS D'ÉGALITÉ**

Si deux (2) ou plusieurs tireurs sont à égalité avec le même total de points, l'égalité sera brisée comme suit :

1. par le meilleur résultat (en termes de place) dans une coupe du monde senior ou un Grand Prix entre le 3 avril 2023 et le 1er avril 2024; Si une égalité existe



- toujours, l'égalité sera brisée,
2. par le deuxième meilleur résultat (en termes de place) dans une coupe du monde senior ou un Grand Prix entre le 3 avril 2023 et le 1er avril 2024;

### **Sélection des athlètes remplaçants**

La sélection des athlètes remplaçants sera proposée conformément aux critères suivants, et sélectionnée par un panel composé de membres du Comité consultatif de la haute performance. Ces critères ne sont PAS numérotés par ordre de priorité :

1. Performance dans les Coupes du monde par équipes seniors des saisons 2022/2023 et 2023/2024.
  - a) Indicateur (plus / moins) aux épreuves de la Coupe du monde par équipes
  - b) % de victoires par équipes avec l'athlète participant en tant que tireur (non remplaçant dans l'équipe) contre les 5 premières équipes classées au niveau mondial par la FIE et équipes classées de 6 à 10 au niveau mondial par la FIE.
2. L'athlète qui a obtenu le plus grand nombre de points au classement du PHP (les 7 meilleurs résultats sur 9 selon les points au classement du PHP, avec un minimum de 4 coupes du monde seniors), calculés entre le 3 avril 2023 et le 1er avril 2024, et qui n'a pas déjà été nommé(e) à l'équipe olympique de 2024;
3. L'engagement de l'athlète envers le programme (voir ci-dessous État de préparation à la performance);
4. La capacité et la volonté démontrées de travailler efficacement et de coopérer dans un environnement d'équipe, y compris la capacité et la volonté de l'athlète de suivre les tactiques et les stratégies de l'équipe.

Dans l'épreuve par équipe, un athlète remplaçant peut remplacer n'importe lequel des trois athlètes qui ont été nommés pour l'épreuve individuelle. Un remplaçant ne sera sélectionné que si l'équipe est qualifiée.

### **État de préparation à la performance**

Les sélections sont conditionnelles au respect, par l'athlète des conditions suivantes :

- le plan d'entraînement, de stages et de compétition doit être approuvé par l'entraîneur de l'équipe nationale senior.
- Un athlète doit au minimum participer à 5 compétitions FIE entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 1<sup>er</sup> avril 2024. Les Championnats Panaméricains seniors et championnats du Monde seniors de 2023 ne sont pas inclus dans le décompte de ces 5 compétitions.
- Faire un rapport 2 fois par mois (toutes les 2 semaines) à l'entraîneur national sur leur plan d'entraînement personnel
- Suivre tous les stages d'entraînement proposés par l'entraîneur national à partir du 1er avril 2024 jusqu'aux Jeux Olympiques.



---

## Remarque

Il est possible de demander une exemption pour l'un des critères de *l'état de préparation à la performance* mentionnés ci-dessus. Des exemptions peuvent être demandées à l'avance, mais avant le 1<sup>er</sup> avril 2024. Les exemptions seront accordées au cas par cas une fois que le directeur de la haute performance et l'entraîneur national en auront discuté.

Pour une blessure / maladie, l'athlète doit le justifier en présentant un certificat médical délivré par un médecin reconnu par la FCE.

Si aucun athlète (en fonction des critères de qualification de la FIE) ou équipe (en fonction des critères de qualification de la FIE) ne se qualifie pour Paris 2024, la FCE enverra un(e) athlète par arme non qualifiée au Championnat de zone (date et lieu à déterminer). Les critères suivants seront utilisés pour sélectionner l'athlète :

l'athlète qui a obtenu le plus grand nombre de points au classement du PHP (les 7 meilleurs résultats sur 9 selon les points au classement du PHP, avec un minimum de 4 coupes du monde seniors prises en compte) aux Coupes du monde seniors, au Championnat du monde senior et aux Grand Prix entre le 3 avril 2023 et le 1er avril 2024 sera sélectionné(e).

## Nota

Les points de classement du PHP seront inclus dans la grille des points de haute performance du livret de sélection 2023/2024 qui sera publié au début de la saison 2023-2024.

## Blessures

En cas de blessure ou de maladie, l'entraîneur en chef et le directeur de la haute performance prendront en considération les recommandations de Nader Abdelkader (médecin en chef de la Fédération canadienne d'escrime) en prenant leur décision définitive.

Les athlètes blessés ou malades devront subir un test en vue de prouver leur état de préparation comme il sera déterminé par l'entraîneur en chef en consultation avec l'entraîneur personnel de l'athlète et le directeur de la haute performance.

Ce test consistera en une performance contrôlée comme une compétition ou un test, ou des tests ou essais en observation.

Le résultat attendu de ce test, qui aura lieu au Canada, sera déterminé à l'avance. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe à moins que l'entraîneur en chef et le DHP ne soient convaincus que la performance de l'athlète est au niveau qu'il avait au moment de sa nomination pour la sélection de l'équipe olympique de 2024 ou que la performance de l'athlète sera à ce niveau au moment où il participera aux Jeux olympiques de 2024.

Si, une fois aux Jeux Olympiques de 2024, le DHP détermine que l'athlète n'est pas prêt pour la compétition en raison d'une blessure ou d'une maladie, ou s'il est découvert que l'athlète n'a pas



révélé une blessure ou une maladie qui, selon l'avis du personnel médical de l'équipe, aura un impact négatif sur ses performances ou risque d'aggraver sa blessure ou sa maladie, l'athlète peut être retiré de la compétition. Dans ce cas, le remplaçant sera autorisé à concourir.

### **Retrait d'un athlète après sa sélection**

- Un(e) athlète pourrait être retiré(e) de la liste des candidat(e)s à l'équipe canadienne si un panel disciplinaire indépendant juge que l'athlète a commis une infraction au code de conduite, et que cette infraction entraîne une suspension pendant toute la durée des Jeux, ou si la conduite de l'athlète est susceptible de jeter le discrédit sur la réputation de la FCE. Un exemplaire du code de conduite est disponible à l'adresse suivante <https://fencing.ca/wp-content/uploads/MANUEL-DE-POLITIQUE-DE-SECURITE-DU-SPORT-29-mars-2023.pdf>.
- La FCE informera par écrit l'athlète concerné(e) de sa décision.-
- Un(e) athlète ou un(e) entraîneur(e) sera retiré(e) de l'équipe s'il ou elle enfreint une politique ou une procédure antidopage décrite par la FCE, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), ou si il ou elle est reconnu(e) avoir commis une violation des règles antidopage ou avoir été suspendu(e) provisoirement par une organisation antidopage ayant compétence sur l'athlète.

## **CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS**

À partir du 15 mai 2024 les athlètes dont la FCE proposera la nomination au COC pour une place au sein de l'Équipe olympique canadienne de 2024 seront déterminés.

De plus, le 15 mai 2024, la FCE déterminera les athlètes qu'elle sélectionnera en tant que remplaçants dont elle proposera la nomination au COC pour une place au sein de l'Équipe olympique canadienne de 2024.

Sous réserve de toute révision requise par la décision d'un athlète de refuser sa nomination en vue de devenir membre de l'Équipe olympique canadienne de 2024, ou par l'incapacité de l'athlète à participer au niveau compétitif en raison de problèmes de santé, l'obligeant à réduire ses activités, la FCE soumettra au COC sa liste d'athlètes et de remplaçants nommés au COC pour faire partie l'Équipe olympique canadienne de 2024 le 15 mai 2024.

### **Remplacement tardif d'un athlète**

- Les remplacements après nomination au COC sont soumis à l'approbation du comité de sélection de l'équipe du COC. Les remplacements après le **8 juillet 2024** sont assujettis à la politique du CIO en matière de remplacement tardif des athlètes.





- Si un athlète nommé, à n'importe quel moment entre la date limite d'inscription du sport, soit le **5 juillet 2024**, et la réunion technique du sport pour les Jeux olympiques de 2024, refuse sa nomination ou est déclaré incapable de participer à titre de concurrent, l'athlète en question doit être remplacé, conformément à la politique du CIO en matière de remplacement tardif et des règlements de la Fédération Internationale d'Esgrime par le remplaçant le mieux classé de son épreuve (ou de ses épreuves)

## **MODIFICATION ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES**

*Cette PIN est destinée à s'appliquer tel que rédigée et, en particulier, lorsqu'aucun athlète n'est empêché de concourir en raison d'une blessure imprévue ou d'autres circonstances imprévues ou non anticipées. Des situations peuvent survenir lorsque des circonstances imprévues ou indépendantes de la volonté de la Fédération Canadienne d'Esgrime ne permettent pas à la compétition ou à la nomination de se dérouler de manière équitable ou dans le meilleur intérêt des priorités et des principes généraux de sélection indiqués dans ces critères, ou ne permettent pas l'application de la procédure de nomination telle que décrite dans le présent document.*

*En cas de telles circonstances imprévues, le HPD consultera, dans la mesure du possible, le comité consultatif de HP pour déterminer si les circonstances justifient la compétition ou la nomination devrait avoir lieu d'une manière alternative. Dans de telles circonstances, le HPD communiquera dès que possible le processus alternatif de sélection ou de nomination à toutes les personnes concernées.*

- Le HPD se réserve le droit de modifier les critères avant la date de nomination finale et il peut modifier les critères dans les circonstances suivantes:
  1. lorsque des informations supplémentaires (ou modifiées), jugées pertinentes par le DHP, aux critères sont fournies par des parties externes, telles que (mais sans s'y limiter) un comité d'organisation de l'événement, Sport Canada, le COC, la FIE ou toute autre organisation pertinente; et
  2. pour corriger, clarifier ou modifier toute incohérence, erreur ou omission dans les critères.
- Toute modification apportée par le HPD est réputée entrer en vigueur dès sa publication sur le site Internet de la CFF. Le HPD publiera les Critères modifiés par tous les moyens et partout où les Critères originaux ont été publiés
- Toute modification apportée à ce document doit être communiquée directement aux athlètes du programme de haute performance, à leurs entraîneurs et aux entraîneurs de l'équipe nationale.
- Cette clause ne doit pas être utilisée pour justifier des modifications après une compétition ou un stage d'entraînement faisant partie de ces procédures de nomination internes, sauf si elle est liée à une circonstance imprévue.
- Cela permettra d'apporter des modifications à ce document qui pourraient s'avérer nécessaires en raison d'une erreur typographique ou du manque de clarté d'une définition ou d'un libellé.



- En cas de modification de ce document, la FCE informera le COC des modifications et des raisons de ces modifications dans les meilleurs délais.
- Si des circonstances imprévues indépendantes de la volonté de la FCE empêchent le directeur de la haute performance de mettre en œuvre équitablement les procédures de nomination internes telles que rédigées, le directeur de la haute performance aura toute discrétion pour résoudre le problème à sa guise, en tenant compte des facteurs et des caractéristiques et circonstances qu'il juge pertinentes.
- Dans les cas où des circonstances imprévues rendent difficiles l'application équitable et objective du processus de sélection, le conseil d'administration de la FCE, en consultation avec le directeur administratif, se réserve le droit de décider du plan d'action approprié.
- Le directeur de la haute performance se réserve le droit de réviser et de modifier tout critère de sélection ou décision liée au processus de sélection dans le cas de modifications de règles ou de politiques de la FIE, ou du Comité International Olympique qui ont une incidence sur les critères de sélection énoncés dans le présent document.
- Au cas où les critères de sélection seraient modifiés, la FCE affichera rapidement une annonce sur son site Web annonçant les changements.

## **APPELS**

- Les nominations de la FCE au COC pour les Jeux de Paris 2024 peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures définies dans la politique d'appel de la CFF.  
<https://fencing.ca/wp-content/uploads/Politique-dappel-2023.pdf>
- Conformément aux Statuts de la FCE, tout désaccord impliquant un joueur de l'équipe nationale et la FCE sera entendu par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (SRDCC).
- Un litige doit être déposé par l'athlète dans les 7 jours suivant la publication par la FCE de la liste des équipes définitives et alternatives pour les Jeux de Paris 2024.

## **DISPOSITION GENERALES**

Les procédures de nomination internes pour les Jeux Olympique de Paris 2024 seront communiquées par le biais des publications officielles de la FCE, affichées sur le site Web de la FCE et distribuées par courrier électronique aux membres du programme haute performance de la FCE de 2023-2024.



## SÉLECTION DU PERSONNEL

Les membres du personnel de soutien doivent :

- Détenir un passeport canadien valide qui expire après le 11 février 2025.
- Signer, soumettre et se conformer à l'entente relative au personnel de soutien du COC avant le 24 juin 2024.
- Le chef d'équipe désigné doit satisfaire aux attentes et aux exigences de la description du poste de chef d'équipe du COC.
- Le DHP, en consultation avec le CHP, a toute latitude pour sélectionner le personnel de soutien, y compris le chef d'équipe et les entraîneurs pour les Jeux olympiques de 2024.
- Le personnel de soutien sera sélectionné selon le principe de l'envoi d'une équipe de spécialistes la mieux à même d'aider les athlètes à monter sur le podium lors des Jeux. Toutes les sélections sont soumises à l'approbation du COC.

### Sélection des entraîneurs

- Membre en règle de la FCE
- Membre en règle du programme d'entraînement professionnel de l'Association Canadienne des Entraîneurs.
- Avoir réalisé une vérification des antécédents judiciaires
- Compléter la formation « Respect et Sport » disponible a ce lien <http://fencing.ca/fr/respect-et-sport/>
- Avoir suivi la formation «Prise de décisions éthiques» disponible à ce lien <https://coach.ca/fr/prise-de-decisions-ethiques-pde>
- Doit respecter le code de conduite de la FCE
- Le directeur de la haute performance et comité de consultation de la haute performance de la FCE sélectionneront les entraîneurs parmi les entraîneurs admissibles de l'équipe nationale senior (y compris les entraîneurs personnels) des athlètes qualifiés. Ces entraîneurs seront ensuite nommés par la FCE pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
- La priorité pour l'accréditation des entraîneurs sera la suivante :
  - Les entraîneurs de l'équipe nationale senior
  - Les entraîneurs personnels
- Doit se conformer à toute autre exigence ou obligation imposée aux entraîneurs comme indiqué dans cette procédure de nomination interne.



## RÉSUMÉ DE L'ÉCHEANCIER

Date	
4 mai 2023	Approbation et diffusion de la PIN
Du 1er avril 2023 au 1er avril 2024	Période de qualification
1er janvier 2024	Date limite à laquelle les athlètes devront avoir signé l'Accord de l'athlète et le code de conduite de la FCE et soumis tout document requis par la présente PIN
15 mai 2024	Date à laquelle l'équipe sera sélectionnée
17 mai 2024	Date à laquelle les athlètes doivent avoir accepté leur sélection
23 mai 2024	Échéance ou date limite pour faire appel
30 mai 2024	Date de soumission de nomination de l'équipe au COC
24 juin 2024	Date à laquelle les athlètes devront signer et communiquer au COC l'Accord de l'athlète et le Formulaire des conditions d'admissibilité
8 juillet 2024	Début de la période de remplacement tardif des athlètes



## CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN SENIOR DE ZONE DE 2024

- **Date : À dét. juin / juillet 2024**
- **Localisation : Costa Rica**
- **Date de sélection : À DÉTERMINER**
- **Nombre d'athlètes : 4**

Il y a trois possibilités pour les athlètes de se qualifier pour l'équipe senior du championnat panaméricain de 2024.

### **VOIE 1 (pour toutes les épreuves dans lesquelles le Canada se qualifie pour les Jeux olympiques de Paris en 2024)**

PIN (Processus interne de nomination)- Feuille de route olympique : le même que le PIN (par équipe et individuelle pour tous les athlètes ou équipes qui se qualifient).

- **Équipe** : 4 athlètes comme indiqué dans le PIN (les tireurs qui ont obtenu le plus grand nombre de points au classement du PHP (les 7 meilleurs résultats sur 9 selon les points au classement du PHP, avec un minimum de 4 Coupes du monde seniors) à la Coupe du monde senior de la FIE, au Championnat du monde senior et aux compétitions du Grand Prix entre le **3 avril 2023 et le 30 avril 2024**).
- **Individuelle** : tout athlète qui se qualifie pour les Jeux olympiques de 2024 par le biais du classement de la FIE ou des qualifications de zone sera sélectionné pour le Championnat panaméricain de 2024.

### **VOIE 2 (pour le cas où le Canada ne se qualifierait pas pour les Jeux olympiques de Paris en 2024)**

Classement de HP de 2023-24 - Grand Prix et Coupes du monde seniors (épreuves de sélection désignées entre novembre 2023 et mai 2024). Voir la liste des épreuves désignées ci-dessous.

- 4 meilleures des 5 Coupes du monde seniors ET
- 2 meilleurs des 3 Grand prix seniors.

Les athlètes doivent avoir obtenu au moins 1 point FIE dans les épreuves de sélection désignées ci-dessus pour être éligibles selon ces critères. Ainsi, si seulement 4 athlètes ont obtenu au moins 1 point FIE, ils seront sélectionnés.

Si plus de 4 athlètes ont obtenu au moins 1 point FIE, les 3 premiers athlètes seront sélectionnés en fonction des points de classement de HP; les quatrièmes athlètes seront sélectionnés par le comité de sélection de haute performance (CSHP) parmi les athlètes restants qui ont obtenu au moins 1 point FIE.



### **Comité de sélection de haute performance (CSHP)**

Le comité de sélection de haute performance effectuera les sélections initiales pour tous les championnats du monde, les Jeux olympiques, les championnats panaméricains et les Jeux panaméricains, et il sera composé des membres suivants :

- le directeur de la haute performance (DHP) (président);
- l'entraîneur national (ou son représentant) de l'arme concernée;
- Le directeur administratif de la FCE;
- le président de la FCE ou un représentant du conseil d'administration de la FCE désigné par le président de la FCE;
- un représentant du CAHP, à l'exclusion des membres susmentionnés.

### **VOIE 3**

Si moins de 4 athlètes ont obtenu au moins 1 point FIE dans les épreuves de sélection désignées ci-dessous, le comité de sélection de haute performance (CSHP) sélectionnera les membres restants de l'équipe à cette arme.

### **Comité de sélection de haute performance (CSHP)**

Le comité de sélection de haute performance effectuera les sélections initiales pour tous les championnats du monde, les Jeux olympiques, les championnats panaméricains et les Jeux panaméricains, et il sera composé des membres suivants :

- le directeur de la haute performance (DHP) (président);
- l'entraîneur national (ou son représentant) de l'arme concernée;
- Le directeur administratif de la FCE;
- le président de la FCE ou un représentant du conseil d'administration de la FCE désigné par le président de la FCE;
- un représentant du CAHP, à l'exclusion des membres susmentionnés.

Départage en cas d'égalité de sélection pour le championnat panaméricain senior :

Si deux (2) tireurs ou plus sont à égalité au classement senior de HP, ils seront départagés comme suit :

- *par le meilleur résultat (défini par les points HP) dans les compétitions internationales désignées;*
- *si l'égalité persiste, le meilleur résultat par position dans la compétition internationale désignée la plus récente départagera les ex-aequo.*



---

**APERÇU DES SÉLECTIONS DE L'ÉQUIPE NATIONALE (VOIE 2 & 3 : Grand Prix et Coupes du monde seniors épreuves de sélection désignées entre novembre 2023 et mai 2024)**

### **APERÇU DES SÉLECTIONS : ÉPÉE \***

#### **Compétitions désignées - ÉPÉE HOMMES\***

**November 10-12, 2023 - Coupe du monde senior, BERNE, SWITZERLAND**

**December 7-10, 2023 – Coupe du monde senior, VANCOUVER, CANADA**

**January 26-28, 2024 – Grand Prix de Qatar, DOHA, QATAR**

**February 22-24, 2024 – Coupe du monde senior, HEIDENHEIM, GERMANY**

**March 8-10, 2024 – WESTEND Grand Prix, BUDAPEST, HUNGARY**

**March 22-24, 2024 – Coupe du monde senior, BUENOS AIRES, ARGENTINA**

**May 3-5, 2024 – Epee Grand Prix, CALI, COLOMBIA**

**May 17 – 19 – Coupe du monde senior Challenge Monal, PARIS, FRANCE**

#### **Compétitions désignées - ÉPÉE FEMMES**

**November 10-12, 2023 - Coupe du monde senior, LEGNANO, ITALY**

**December 7-10, 2023 – Coupe du monde senior, VANCOUVER, CANADA**

**January 26-28, 2024 – Grand Prix de Qatar, DOHA, QATAR**

**February 9 - 11, 2024 – Coupe du monde senior, BARCELONA, SPAIN**

**March 8-10, 2024 – WESTEND Grand Prix, BUDAPEST, HUNGARY**

**March 22-24, 2024 – Coupe du monde senior, CHENGDU, CHINA**

**May 3-5, 2024 – Epee Grand Prix, CALI, COLOMBIA**

**May 17-19, 2024 – Coupe du monde senior, ABU DHABI, UAE**

**\* Veuillez noter que tous les événements sont sujets à des changements de dates et de lieux.**



## **APERÇU DES SÉLECTIONS : SABRE \***

### **Compétitions désignés - SABRE HOMMES\***

**November 9-12, 2023 - Coupe du monde senior, ALGIERS, ALGERIA**

**December 8-10, 2023 – Grand Prix NUOMA, ORLEANS, FRANCE**

**January 12-14, 2024 – Grand Prix, TUNIS, TUNISIA**

**February 9 - 11, 2024 – Coupe du monde senior, WARSAW, POLAND**

**March 1-3, 2024 – Trophée Luxardo Senior World Cup, PADUA, ITALY**

**March 22-24, 2024 – Coupe du monde senior, BUDAPEST, HUNGARY**

**May 3-5, 2024 – Grand Prix, SEOUL, KOREA**

**May 17-19, 2024 – Coupe du monde senior Villa de Madrid, MADRID, SPAIN**

### **Compétitions désignées - SABRE FÉMININ\***

**November 9-12, 2023 - Coupe du monde senior, ALGIERS, ALGERIA**

**December 8-10, 2023 – Grand Prix NUOMA, ORLEANS, FRANCE**

**January 12-14, 2024 – Grand Prix, TUNIS, TUNISIA**

**February 9-11, 2024 – Coupe du monde senior, LIMA, PERU**

**March 1-3, 2024 – Coupe du monde senior, ATHENS, GREECE**

**March 15-17, 2024 – Coupe du monde senior, SINT-NIKLAAS, BELGIUM**

**May 3-5, 2024 – Grand Prix, SEOUL, KOREA**

**May 17-19, 2024 – Coupe du monde senior, HAMMAMET, TUNISIA**

**\* Veuillez noter que tous les événements sont sujets à des changements de dates et de lieux.**





## **APERÇU DES SÉLECTIONS : FLEURET\***

### **Compétitions désignées - FLEURET HOMMES\***

**November 10-12, 2023 - Coupe du monde senior p, ISTANBUL, TURKEY**

**December 8-10, 2023 – Coupe du monde senior, TOKYO, JAPAN**

**January 11-14, 2024 – Coupe du monde senior, PARIS, FRANCE**

**February 9-11, 2024 – Grand Prix, TURIN, ITALY**

**February 22-25, 2024 - Coupe du monde senior, CAIRO, EGYPT**

**March 15-17, 2024 – Grand Prix, ANAHEIM, USA**

**May 3-5, 2024 – Coupe du monde senior, ACAPULCO, MEXICO**

**May 17-19, 2024 – Grand Prix, SHANGHAI, CHINA**

### **Compétitions désignées - FLEURET FÉMININ\***

**December 8-10, 2023 – Coupe du monde senior, NOVI SAD, SERBIA**

**January 11-14, 2024 – Coupe du monde senior, PARIS, FRANCE**

**February 9-11, 2024 – Grand Prix, TURIN, ITALY**

**February 22-25, 2024 - Coupe du monde senior, CAIRO, EGYPT**

**March 15-17, 2024 – Grand Prix, ANAHEIM, USA**

**April 19-21, 2024 – Coupe du monde senior, POZNAN, POLAND**

**May 3-5, 2024 – Coupe du monde senior, TAUBERBISCHOFSCHEIM, GERMANY**

**May 17-19, 2024 – Grand Prix, SHANGHAI, CHINA**

**\* Veuillez noter que tous les événements sont sujets à des changements de dates et de lieux.**



## POLITIQUES D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

### COUPES DU MONDE SENIORS DÉSIGNÉES (FIE)

Seule la FCE peut inscrire des tireurs à des compétitions de la Coupe du monde senior par l'intermédiaire du site Web de la FIE. Par conséquent, toutes les demandes d'inscription aux compétitions de la FIE doivent être faites comme indiqué dans les sections ci-dessous. Les athlètes mineurs qui participent à l'une de ces épreuves doivent être accompagnés d'un adulte (parent, entraîneur personnel ou autre tuteur tel qu'indiqué dans une lettre envoyée à la FCE).

**Limites de participation** : La FCE sélectionnera un maximum de 12 tireurs pour chaque Coupe du monde senior désignée.

Un maximum de quatre (4) tireurs seront sélectionnés pour toutes les autres épreuves (non désignées) de la Coupe du monde senior et de la Coupe du monde satellite senior. On encourage les athlètes à participer à d'autres Coupes du monde seniors pour acquérir de l'expérience et améliorer leur classement FIE, mais seuls les résultats des Coupes du monde seniors désignées apparaîtront dans le classement par points de HP.

**Seules les coupes du monde seniors désignées comptent pour les points HP.**

**Date limite d'inscription** : 21 jours (3 semaines) avant le premier jour de la compétition de la Coupe du monde senior désignée.

**Procédures d'inscription** : Les athlètes du PHP peuvent faire des demandes d'inscription en ligne par le biais du système d'adhésion. Le lien sera affiché sur le site [www.fencing.ca](http://www.fencing.ca) sous l'onglet Haute performance.

**Épreuve par équipe** : Tous les tireurs sélectionnés pour une Coupe du monde senior désignée doivent être prêts à participer à l'épreuve par équipes et à respecter les conditions décrites dans la section "Attentes de la FCE envers les athlètes participant à des compétitions internationales" de ce livret.

**Politiques de sélection** : Toutes les sélections pour la Coupe du monde senior désignée seront effectuées sur la base des critères suivants :

**Seuls les athlètes figurant dans le classement senior de haute performance pour cette arme sont éligibles à la sélection.**

1. La FCE sélectionnera un maximum de 12 tireurs pour la Coupe du monde senior désignée dans chaque arme.
2. Les athlètes sélectionnés seront classés par ordre de priorité en fonction du classement du PHP senior.



## COUPES DU MONDE SENIORS NON DÉSIGNÉES (FIE)

Seule la FCE peut inscrire des tireurs aux compétitions de la Coupe du monde par l'intermédiaire du site Web de la FIE. Par conséquent, toutes les demandes d'inscription aux compétitions de la FIE doivent être faites comme indiqué dans les sections ci-dessous. Les athlètes mineurs qui participent à l'une de ces épreuves doivent être accompagnés d'un adulte (parent, entraîneur personnel ou autre tuteur tel qu'indiqué dans une lettre envoyée à la FCE).

**Limites de participation :** La FCE sélectionnera un maximum de quatre (4) tireurs pour chaque Coupe du monde non désignée. Aucun arbitre ne sera requis.

**Les coupes du monde non désignées ne comptent PAS pour les points HP.**

**Date limite d'inscription :** 14 jours (2 semaines) avant le premier jour de la compétition de la Coupe du monde non désignée.

**Procédures d'inscription :** Les athlètes du PHP peuvent faire des demandes d'inscription en ligne par le biais du système d'adhésion. Le lien sera affiché sur le site [www.fencing.ca](http://www.fencing.ca) sous l'onglet Haute performance.

**Politiques de sélection :** Toutes les sélections pour les coupes du monde non désignées seront effectuées sur la base des critères suivants :

**Seuls les athlètes figurant dans le classement de haute performance pour cette arme et cette catégorie d'âge sont éligibles à la sélection.**

1. La FCE sélectionnera un maximum de quatre (4) tireurs pour chaque Coupe du monde non désignée.
2. Les athlètes seront sélectionnés en fonction du classement du PHP senior à la date limite d'inscription.

**Retraits d'une compétition de la FIE :** Les désistements doivent parvenir à la FCE par courrier électronique à l'adresse [hpc@fencing.ca](mailto:hpc@fencing.ca), au moins 14 jours avant le premier jour de la compétition. Les messages vocaux ne sont pas acceptés. Les tireurs qui se retirent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront infliger une amende de 1 500 dollars, et seront suspendus de toute inscription future à une épreuve internationale jusqu'à ce qu'ils aient payé l'amende. Il s'agit d'une amende imposée par la FIE à la FCE, qui sera transmise à l'athlète fautif. Les exceptions à cette amende seront prises en compte si le tireur se retire en raison d'une situation de "force majeure", telle qu'une blessure ou une maladie, qui l'empêche de participer à la compétition. Un document médical doit accompagner l'avis de retrait, qui doit être envoyé par courrier électronique avec la demande de retrait avant la compétition prévue.

Les athlètes ne doivent pas prendre de dispositions pour leur voyage avant d'avoir reçu un courriel confirmant leur inscription.



## COMPÉTITIONS DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE D'ESCRIME (CEE)

Seule la FCE peut inscrire des tireurs aux compétitions de la CEE. Par conséquent, toutes les demandes d'inscription aux compétitions de la FCE doivent être faites comme indiqué dans les sections ci-dessous. Les athlètes mineurs qui participent à l'une de ces épreuves doivent être accompagnés d'un adulte (parent, entraîneur personnel ou autre tuteur tel qu'indiqué dans une lettre envoyée à la FCE).

**Limites d'inscription :** La FCE sélectionnera un maximum de trois (3) tireurs pour chaque compétition du circuit européen. Aucun arbitre n'est requis. On encourage les athlètes à participer aux épreuves moins 23 de la FCE pour acquérir de l'expérience.

**Les épreuves moins 23 de la Confédération européenne d'escrime ne comptent PAS pour les points de HP.**

**Date limite d'inscription :** 21 jours (3 semaines) avant le premier jour de la compétition.

**Procédures d'inscription :** Les athlètes du PHP peuvent faire des demandes d'inscription en ligne par le biais du système d'adhésion. Le lien sera affiché sur le site [www.fencing.ca](http://www.fencing.ca) sous l'onglet Haute performance.

**Politiques de sélection :** Toutes les sélections pour les épreuves de la CEE seront effectuées sur la base des critères suivants :

**Seuls les athlètes figurant dans le classement de haute performance pour cette arme sont éligibles à la sélection.**

1. La FCE sélectionnera un maximum de quatre (4) tireurs pour chaque épreuve de la CEE.
2. Les athlètes seront sélectionnés en fonction du classement du PHP senior à la date limite d'inscription.

**Retraits d'une compétition de la CEE :** Les désistements doivent parvenir à la FCE par courrier électronique à l'adresse [hpd@fencing.ca](mailto:hpd@fencing.ca), au moins 14 jours avant le premier jour de la compétition. Les messages vocaux ne sont pas acceptés. Les tireurs qui se retirent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront infliger une amende de **1 500 dollars et seront suspendus de toute sélection internationale future jusqu'à ce qu'ils aient payé l'amende.** Il s'agit d'une amende imposée par la CEE à la FCE, qui sera transmise à l'athlète fautif. Une exception à cette amende sera prise en considération si le tireur se retire en raison d'une situation de "force majeure" telle qu'une blessure ou une maladie, qui empêche le tireur de concourir. Un document médical doit accompagner l'avis de retrait, qui doit être envoyé par courrier électronique avec la demande de retrait avant la compétition prévue.



---

**Les athlètes mineurs participant à l'une de ces épreuves doivent être accompagnés d'un adulte (parent, entraîneur personnel ou autre tuteur), comme indiqué dans une lettre envoyée à la FCE.**

Les athlètes ne doivent pas prendre de dispositions pour leur voyage avant d'avoir reçu un courriel confirmant leur inscription.

## **COUPES D'AMÉRIQUE DU NORD- (NAC DE LA USA FENCING)**

### **Coupes d'Amérique du Nord (NAC)**

Sélection : Ouvert à tous les athlètes canadiens titulaires d'une licence de la FCE.

Les coupes d'Amérique du Nord (NAC) sont organisées par USA Fencing.  
([www.usafencing.org](http://www.usafencing.org))

USA Fencing impose une norme minimale pour les NAC de la Division 1. Elle exige qu'un escrimeur ait un classement "C" ou plus pour s'inscrire à un NAC de la Division I.

Les escrimeurs sont responsables de leur inscription et de leurs déplacements à ces compétitions. Avant de réserver des vols pour les NAC, veuillez confirmer toutes les dates, les lieux et les dates limites d'inscription sur le site web de la USFA <http://www.usafencing.org>.



## DISPOSITION RELATIVE À LA SÉLECTION SUITE À UN ACCIDENT OU UNE MALADIE DOCUMENTÉS

L'entraîneur national, en collaboration avec le directeur de HP, peut sélectionner pour l'équipe nationale ou pour une compétition un athlète qui a été blessé ou malade pendant une partie de la saison, quel que soit son classement, si dans les sept (7) jours suivant la blessure ou la maladie, et avant de s'absenter de la compétition, l'athlète a soumis à la FCE un rapport de blessure accompagné d'un plan de rétablissement. L'athlète doit avoir été membre de l'équipe nationale dans sa catégorie au cours des deux saisons précédentes.

<http://fencing.ca/wp-content/uploads/Incomité-Form-March-2016.pdf>

## SPORT SÉCURITAIRE

Tous les athlètes, les parents d'athlètes de moins de 18 ans et les entraîneurs qui se rendent à un événement ou qui participent aux activités de l'équipe sont tenus de suivre le module de formation Sport sécuritaire de l'Association canadienne des entraîneurs, ou le programme applicable de Respect et Sport, et de se familiariser avec l'information contenue dans la page Sport sécuritaire du site Web de la FCE, y compris le Manuel des politiques de la FCE en matière de sport sécuritaire.

## PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (AAP)

L'objectif de cette section est de présenter les critères de détermination des bénéficiaires du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de la FCE et de Sport Canada. Les publics cibles sont les athlètes du PHP et les entraîneurs des athlètes du PHP qui ont accès au programme. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la documentation sur le site Web de la FCE.

<https://fencing.ca/wp-content/uploads/AAP-2023-24-EN.pdf>

<https://fencing.ca/wp-content/uploads/PAA-2023-24-FR-1.pdf>



## Annexe A : Grille de points de haute performance.

PLACE	CAN DIV-1 Coupes Junior		CAN Junior				
	Ch. Monde Senior	Ch. Monde Cadet/Junior	Circuit CDT Cadet	CAN Cadet	Nationales Senior	Nationales Junior	Nationales Cadet
1	32,000	4000	2000	1000	500	400	300
2	26,000	3000	1500	750	400	300	200
3	20,000	2000	1000	500	300	200	100
Top 8	14,000	1500	500	250	150	100	50
Top 16	8000	1000	250	100	75	50	25
Top 32	4000	500	100	50	/	/	/
Top 64	2000	250	50	25	/	/	/
Top 96	1000	/	/	/	/	/	/